

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin 2019, s'est assemblé au sein de la salle des mariages, en mairie, sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Nombre de membres composant le conseil :	33	<u>Présents :</u>
Nombre de membres en exercice :	33	M. André VEYSSIERE Maire, Mme. Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme. Ana PEREIRA, M. Michel CLAVEL, Mme Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL, Mme. Sandra ROZOTTE, Adjoint au Maire, M. Gérard BORDES, M. Jacques GUILLEMAN, Mme Marie-Line BOUCHAUT, Mme. Martine GESELL, Mme. Véronique POISSON, Mme. Julie SANS, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL, M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME, Conseillers municipaux.
Présents en séance jusqu'à 19h00 :		
Présents :	21	M. Abderrahman FERCHICHI à partir de 19h08
Représentés :	9	
Absents :	3	
Présents en séance à partir de 19h08 :		<u>Absents et représentés :</u>
Présents :	22	Mme. Ghislaine JENNER représentée par Mme Ana PEREIRA
Représentés :	9	M. Thierry PICHOT-MAUFROY représenté par Mme Martine GESELL
Absents :	2	Mme Régine BONVALLET représentée M. Quentin GESELL
		M. Van Phuoc TRAN représenté par M. Michel ADAM
		Mme. Corine LANGLES représentée par Mme Véronique POISSON
		Mme. Amel SRAIDI représentée par M. André VEYSSIERE
		Mme Janine LOPEZ représentée par M. Robert André
		Mme. Sarah BOUZID représentée par M. Faouzy GUELLIL
		Mme. Marcelle DELMARQUETTE représentée par M. Frédéric NICOLAS
		<u>Absents :</u>
		Mme Khadija ID HAMOU
		M. Abdelaziz GUEMICHE
		M. Abderrahman FERCHICHI jusque 19h08
		<u>Secrétaire de séance :</u> M. Robert ANDRE

Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance et Monsieur Robert ANDRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès – verbal de la séance du 21 février 2019

† Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2019

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

† Décision n° 2019/029 en date du 01/04/2019 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et un administré

† Décision n° 2019/030 en date du 02/04/2019 :

Contrat de maintenance de la signalisation lumineuse de la Ville de Dugny

† Décision n° 2019/031 en date du 02/04/2019 :

Contrat de cession concernant l'organisation d'une rencontre- débat dans le cadre du festival Hors limites au sein de la Médiathèque Anne Frank

† Décision n° 2019/032 en date du 03/04/2019 :

Prestation complète pour l'animation du thé dansant

† Décision n° 2019/033 en date du 05/04/2019

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et un administré

† Décision n° 2019/034 en date du 08/04/2019 :

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et un administré

† Décision n° 2019/035 en date du 15/04/2019 :

Convention d'objectifs et de financement relatives aux prestations de services Accueil de loisirs (ALSH) extrascolaire et périscolaire conclues avec la CAF de la Seine-Saint-Denis

† Décision n° 2019/036 en date du 15/04/2019 :

Convention d'objectif et de financement relative aux prestations de services Accueil de loisirs (ALSH) « Accueil Adolescents » conclue avec la CAF de la Seine-Saint-Denis

† Décision n° 2019/037 en date du 23/04/2019 :

Contrat de services PLATINE pour la maintenance du classeur rotatif du Centre Municipal de Santé Simone Veil

† Décision n° 2019/038 en date du 30/04/2019 :

Multi-Accueil – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis

† **Décision n° 2019/039 en date du 30/04/2019 :**

Relais Assistant (e)s Maternel (le)s – Convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis

† **Décision n° 2019/040 en date du 06/05/2019 :**

Convention de partenariat avec l'association Paris Diabète

† **Décision n° 2019/041 en date du 07/05/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et une administrée

† **Décision n° 2019/042 en date du 16/05/2019 :**

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle pour le théâtre dansant des séniors de la Ville de Dugny

† **Décision n° 2019/043 en date du 17/05/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et le Syndic de Paris

† **Décision n° 2019/044 en date du 20/05/2019 :**

Contrats d'entretien de la machinerie scénique et de la tribune de la salle de spectacles Henri Salvador

† **Décision n° 2019/045 en date du 23/05/2019 :**

MAPA portant sur la location de cars avec chauffeurs pour les besoins de la Ville de Dugny

† **Décision n° 2019/046 en date du 24/05/2019 :**

Convention de mise à disposition temporaire d'un équipement municipal conclue entre la Ville et Ibert Syndic

† **Décision n° 2019/047 en date du 04/06/2019 :**

Multi-Accueil – Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis

Une discussion entre les membres de l'assemblée délibérante est ouverte au sujet de la problématique des transports scolaires rencontrée durant la période du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace 2019.

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux – Année 2019

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

31 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.031

- **APPROUVE** le projet de réalisation des travaux en faveur de l'amélioration et de la rénovation thermiques au sein Groupe scolaire Mandela-Jaurès – Phase 1.

- **APPROUVE** la demande de subvention, au titre de la DETR 2019, portant sur le projet d'amélioration et de rénovation thermiques au sein du groupe scolaire Mandela/Jaurès, dans le cadre de sa première phase portant sur l'école maternelle Nelson Mandela dont le montant des dits travaux est estimé à 337 125,61 euros HT, soit 404 550,73 euros TTC suivant les modalités de financement suivantes :

<u>Subvention sollicitée au titre de la DETR 2019 (montant HT) :</u>		269 500 euros	Soit 79,94% du montant prévisionnel HT des travaux
<u>Autofinancement</u>	<u>Montant HT :</u>	67 625,61 euros	X
	<u>Montant TTC :</u>	81 150,73 euros	

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019, et à notifier cette décision à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget des exercices concernés de la Commune.

Demandes de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et de la Dotation politique de la Ville – Année 2019

1/ Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local – Année 2019

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

31 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.032

- **APPROUVE** le projet de réalisation des travaux d'isolation, d'étanchéité et de création d'un mur végétalisé au sein du groupe scolaire Colonel Fabien.
- **APPROUVE** la demande de subvention, au titre de la DSIL 2019, portant sur le projet de réalisation des travaux d'isolation, d'étanchéité et de création d'un mur végétalisé au sein du groupe scolaire Colonel Fabien dont le montant des dits travaux est estimé 538 766,71 euros HT, soit 646 520,05 euros TTC suivant les modalités de financement suivantes :

<u>Subvention sollicitée au titre de la DSIL 2019 (montant HT) :</u>		175 000 euros	Soit 31,55% du montant prévisionnel HT des travaux
<u>Subvention sollicitée au titre de la DPV 2019 (montant HT) :</u>		255 000 euros	Soit 47,33% du montant prévisionnel HT des travaux
<u>Autofinancement</u>	<u>Montant HT :</u>	108 766,71 euros	X
	<u>Montant TTC :</u>	130 520,05 euros	

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019, et à notifier cette décision à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget des exercices concernés de la Commune.

2/ Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville – Année 2019

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

31 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.033

- **APPROUVE** le projet de réalisation des travaux d'isolation, d'étanchéité et de création d'un mur végétalisé au sein du groupe scolaire Colonel Fabien.
- **APPROUVE** la demande de subvention, au titre de la DPV 2019, portant sur le projet de réalisation des travaux d'isolation, d'étanchéité et de création d'un mur végétalisé au sein du groupe scolaire Colonel Fabien dont le montant des dits travaux est estimé 538 766,71 euros HT, soit 646 520,05 euros TTC suivant les modalités de financement suivantes :

<u>Subvention sollicitée au titre de la DSIL 2019 (montant HT) :</u>		175 000 euros	Soit 31,55% du montant prévisionnel HT des travaux
<u>Subvention sollicitée au titre de la DPV 2019 (montant HT) :</u>		255 000 euros	Soit 47,33% du montant prévisionnel HT des travaux
<u>Autofinancement</u>	<u>Montant HT :</u>	108 766,71 euros	X
	<u>Montant TTC :</u>	130 520,05 euros	

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la demande de subvention au titre de la dotation politique de la ville 2019, et à notifier cette décision à la Préfecture de la Seine-Saint-Denis.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget des exercices concernés de la Commune.

Réalisation de travaux et acquisition de matériels visant la prévention et la lutte contre les dépôts sauvages -
Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du dispositif « Région Ile-de-France propre »

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

31 voix POUR
Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.034

- **APPROUVE** le projet de travaux et d'acquisition de matériels et d'équipements destinés à permettre la mise en œuvre et le déploiement sur le territoire communal du dispositif de lutte contre les dépôts sauvages, dont le montant est estimé à 102 847,01 euros HT, soit 123 847,01 euros TTC et ce dans la limite d'un plafond fixé à 80 % du montant HT des dépenses éligibles, suivant les modalités financières suivantes :

Subvention sollicitée au titre du dispositif « Région Ile-de-France propre » (montant HT) :		81 250 euros HT	Soit 79 % du montant prévisionnel HT des travaux
Autofinancement	Montant HT :	21 598,01 euros	
	Montant TTC :	25 917,61 euros	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter officiellement le soutien financier du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du dispositif « Région Ile-de-France Propre » au montant le plus élevé possible.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de tous les documents en lien avec ce dossier.
- **DIT** que les crédits de dépenses et recettes inhérentes à ce dossier et relatives au soutien financier du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Région Ile-de-France Propre » seront inscrites au budget de la commune des exercices concernés.

Budget de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris :
Participation de la Ville de Dugny aux dépenses de fonctionnement et d'investissement inscrites au budget spécial de la Préfecture de Police pour 2019

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

31 voix POUR
Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2019.035

- **PREND ACTE** des participations mises à la charge de la Ville au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, en application de l'article L.3421-2 du Code général des collectivités territoriales ainsi que des montants prévisionnels en découlant pour l'année 2019.
- **DIT** que les crédits de dépense seront inscrits au budget 2019 de la Commune aux chapitres et articles concernés.

Présentation du projet du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Dugny
Bilan de la concertation et vœu du Conseil Municipal préalable à la présentation au
Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol du 24
juin 2019

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

20 voix POUR,
4 ABSTENTIONS

Mme Janine LOPEZ, M. Robert ANDRE, M. Faouzy GUELLIL,
Mme Sarah BOUZID,

7 CONTRE

M. Michel DELPLACE, M. France BOULAY, Mme Annie CHASTAGNOL
M. Frédéric NICOLAS, M. Abderrahmann FERCHICHI, Mme Marcelle
DELMARQUETTE, M. Malet DRAME

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2019.36

- **PREND ACTE** du bilan de la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme révisé de la ville de Dugny qui s'est déroulée conformément aux modalités fixées par délibération du Conseil municipal n°2014/147 en date du 02 décembre 2014.
- **CONSTATE** que l'élaboration du projet de PLU de la ville de Dugny est achevée et qu'il peut à présent être arrêté.
- **PRECISE** que le projet de PLU de la ville de Dugny intègre les dispositions prévues dans la procédure de mise en compatibilité du PLU de Dugny et du SDRIF menée parallèlement dans le cadre de la DUP du projet d'aménagement de la ZAC du Cluster des Médias.
- **PRECISE** que le projet de PLU arrêté sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées, consultées conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.
- **PRECISE** que, suite aux avis des personnes publiques associées et consultées, le projet sera soumis à enquête publique conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme,
- **ADOpte** le vœu de présenter le bilan de la concertation et l'arrêt du PLU de la ville de Dugny au Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à soumettre le bilan de la concertation et le projet de PLU de la ville de Dugny au Conseil de Territoire pour :
 - Qu'il tire le bilan de la concertation
 - Qu'il arrête le projet de PLU de la ville de Dugny
 - Que la procédure d'adoption du PLU de la ville de Dugny soit poursuivie.

Garantie communale pour les emprunts renégociés entre la SA D'HLM France
Habitation et la Caisse des Dépôts et Consignations

Présentation par monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

31 voix POUR
Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.037

- **REITERE** sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".
- **DIT** que la garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).
- **PRECISE** que les nouvelles caractéristiques financières de la(des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiqués, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.
- **PRECISE** concernant la (les) les Ligne(s) du Prêt(s) Réaménagées(s) à taux indexée(s) sur le taux du Livret A que le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de la valeur du réaménagement.
- **PRECISE** que les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues. A titre indicatif le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0.75%.
- **DIT** que la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **PRECISE** que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à intervenir à ou aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.
- **PRECISE** que le tableau « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » est indexé à la délibération.

Programmation 'Contrat de ville' au titre de l'année 2019

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :

31 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.038

- **APPROUVE** la programmation du Contrat de Ville en faveur des territoires prioritaires de la ville de Dugny.

- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les financements auprès de l'ensemble des partenaires (Fonds européen, Etat, Région, Département, Bailleurs, ARS, CAF, REAPP...).
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre des actions.
- **DIT** que la part Etat sera reversée directement par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires aux porteurs de projets.
- **ATTRIBUE** aux associations une aide financière municipale au titre de l'action menée dans le cadre de la Politique de la Ville pour l'année 2019.
- **AUTORISE** le versement de l'aide financière municipale aux porteurs de projets associatifs suivant le tableau ci-dessous :

PORTEURS	PROJETS	PART VILLE
Activ Services 95	Mobilisation vers l'emploi et la qualification	2 870 €
193 Soleil	Interventions Artistiques sur l'enfant, l'art et la nature »	1 500 €
Jardins Numériques	Animations culturelles et plastiques à l'ère numérique	2 000 €
Sham	Découverte du cirque	4 000 €
Empreintes citoyennes	Les conseillers citoyens passent à l'action	1 380 €
Association Ensemble Pont-Yblon	Chantier Jeunesse	1 100 €
Association Langevin au Jardin	Pétales en herbes	1 700 €
Association Cultures Communes	Mémoire et Médiation	2 000 €
Oxygène 3 S	Un permis un emploi	3 500 €
Parcours le monde	Osez l'international	500 €
CIDFF	Permanences pour les femmes victimes de violences	2 445 €
SOS Victimes	Permanences Juridiques	4 200 €

- **DIT** qu'un montant de 8 000 euros sera réservé aux fins de versement de la participation financière municipale au titre de l'action menée dans le cadre du FIA pour l'année 2019
- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget principal 2019 de la Ville aux article et chapitre concernés.

**Attribution d'aides financières à des associations dans le cadre du dispositif du FIA
au titre de l'année 2019**

Présentation par madame Séverine LEVE,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

31 voix POUR

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2019.039

- **APPROUVE** la programmation de la commission FIA de la ville de Dugny.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au Fonds d'initiatives associatives (FIA).
- **DIT** que la part Etat sera reversée directement par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires aux porteurs de projets.
- **ATTRIBUE** aux associations une aide financière au titre de l'action menée dans le cadre du FIA pour l'année 2019 selon le tableau suivant :

Porteurs	Actions	Part Etat	Part Ville
Taekwondo DUGNY	Les Warangs Journée Ludique	2 000 €	1 000 €
Camélia	Ateliers coutures	1 000 €	500 €

- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits aux budgets des exercices concernés de la Commune.

Mise en œuvre du dispositif « Un violon dans mon école »

Présentation par madame Julie Sans,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

31 voix POUR

Soit à l'unanimité,



Délibération n° DEL.2019.040

- **PREND ACTE** d'une coopération entre la Ville, la Fondation Vareille et la Direction des services départementaux de l'Education nationale aux fins de mise en œuvre du dispositif « Un violon dans mon école » au sein de l'école maternelle Colonel Fabien.
- **PREND ACTE** que la coopération démarrera à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 au sein de l'école maternelle Colonel Fabien.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir avec la fondation Vareille et la direction des services départementaux de l'Education nationale aux fins de mise en œuvre du dispositif « Un violon dans mon école » au sein de l'école maternelle Colonel Fabien et à prendre toutes mesures relatives à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits de dépenses seront inscrits aux chapitres et articles concernés du budget 2019 de la Commune.

La séance est levée à 21 h 15.

Fait à Dugny, le 20 juin 2019

 Le Maire

André VEYSSIERE

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 21 juin 2019, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.